



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU DÉPARTEMENT AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI (CDPE) - E333

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.5311-10, R.5311-22 à R.5311-26, et R.5311-26 ;

Vu la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le Décret n°2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu le courrier du Préfet du Département du Pas-de-Calais en date du 12 juin 2024 ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la saisine du Préfet du département du Pas-de-Calais, autorité chargée de la nomination des représentants du Département au Comité Départemental pour l'Emploi sur proposition du Président du Conseil départemental ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur René HOCQ, Vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de co-président du Comité Départemental pour l'Emploi (CDPE).

Article 2 : Sont proposés au Préfet du Pas-de-Calais pour nomination au Comité Départemental pour l'Emploi (CDPE), afin de représenter le Département en qualité de membres titulaires :

- monsieur Patrick GENEVAUX, Directeur général adjoint du pôle solidarités,
- madame Sabine DESPIERRE, Directrice des politiques d'inclusion durable.

Article 3 : Sont proposés au Préfet du Pas-de-Calais pour nomination au Comité Départemental pour l'Emploi (CDPE), afin de représenter le Département en qualité de membres suppléants :

- monsieur Jérôme PRUVOST, Chef du service insertion et emploi,
- monsieur Cyrille GAUTHIER, Chef du service RSA, coordination et pilotage budgétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié aux intéressés et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 30 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY